

Les pharmacies suisses, modèles de la consultation en officine

Depuis 2019, les pharmaciens suisses ont la possibilité de délivrer tous les médicaments – même ceux sur ordonnance – après avoir mené un entretien avec le patient. Une évolution quasi révolutionnaire qui pourrait inspirer les confrères français.

Par Léa Galanopoulo

Si la pharmacie française a pris il y a quatre ans un tournant forcé vers le service, de l'autre côté des Alpes, les confrères suisses ont déjà entamé depuis plus d'une décennie la transformation de leur modèle. Dès 2019, le pharmacien helvète « a eu le droit de prescrire lui-même tous les médicaments, même les médicaments sur ordonnance », résume Martine Ruggli, présidente de la Société suisse des Pharmaciens. Un modèle – qui inspirera sûrement l'officine tricolore – que la pharmacienne suisse a présenté le 3 avril dernier à l'Académie nationale de Pharmacie.

Avec 1 800 pharmacies sur l'ensemble de son territoire, la Suisse est l'un des pays d'Europe qui compte le moins d'officines. Et pour cause : « dans toute la partie nord de la Suisse, le médecin peut dispenser lui-même des médicaments, ce sont des "pro pharmaciens". Dans cette région, les patients connaissent mal finalement l'apport des pharmacies », raconte Martine Ruggli.

Les officines suisses doivent fidéliser

Autre différence de taille avec le système hexagonal : le reste à charge. Sur les 90 milliards de prestations santé déboursées chaque année, les Suisses en payent 50 milliards de leur poche. Côté officine, jusqu'au début des années 2000, la pharmacie était uniquement rémunérée sur une marge fixe en pourcentage du prix des médicaments, d'environ 8 à 10 % par an. C'est à partir de 2001 que les pharmaciens

introduisent une rémunération basée sur les prestations et une marge de distribution échelonnée.

Actuellement, l'officine helvète doit faire face aux défis des nouveaux modes de distribution : envoi postal, automate, discount, « on peut aussi apporter des médicaments directement depuis l'étranger pour un mois de traitement, tout est très libéral en Suisse », souligne Martine Ruggli. Conséquence : au-delà de la distribution, « le pharmacien doit fidéliser ses patients, en lui offrant des services », résume la pharmacienne suisse. Des services fort utiles face à l'engorgement des cabinets médicaux, problématique que la Suisse connaît également.

Lombalgie, douleur, zona...

Dès 2012 donc, la Suisse met en place le système « netCare », qui inspirera 10 ans plus tard l'expérimentation Osys en France. L'officine peut alors, arbre décisionnel à l'appui, prendre en charge des pathologies bénignes au comptoir, en lien avec le médecin. Puis, en 2019, tout s'accélère. La loi sur les produits thérapeutiques est révisée : le pharmacien peut désormais prescrire tous les médicaments, même ceux sur ordonnance, dont les antibiotiques.

Douleurs aiguës, sevrage tabagique, infections, dermatose, migraine, carences vitaminiques, affection oculaire, lombalgie, zona... La « consultation en pharmacie » naît. Face au patient, le confrère



Le modèle suisse, idéal pour fidéliser ?

effectue une anamnèse et procède à un triage pharmaceutique, puis formule une proposition de traitement. Il peut – au besoin – demander un examen diagnostique supplémentaire ou orienter vers un médecin. Puis, il délivre le traitement au patient. Point crucial : tout est documenté et tracé.

« Les médecins sont avec nous »

Le coût de cette consultation est supporté par le patient, bien que certaines assurances offrent une prise en charge. « Les médicaments sur ordonnance remis relèvent ensuite de notre propre responsabilité », précise la pharmacienne suisse. Une étude helvète menée en 2014 a ainsi montré que dans 76 % des cas, le patient n'avait pas besoin de consulter un médecin.

Quid des frondes corporatistes ? « Les médecins sont avec nous sur ce développement et sont beaucoup plus ouverts depuis 3 ou 4 ans. La raison est simple : ils sont débordés », balaye Martine Ruggli.

De quoi inspirer la France ? Avec l'élargissement de l'expérimentation Osys et la loi Rist qui devrait permettre aux pharmaciens de renouveler les ordonnances périmées pendant trois mois, la refonte du modèle est déjà en route. « Chez nous, l'herbe est déjà bien verte », sourit Guillaume Racle, pharmacien et conseiller économie et offre de santé à l'USPO, qui attend notamment beaucoup du développement des interventions pharmaceutiques et du pharmacien correspondant. ■